PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CARRESSE-CASSABER

SÉANCE DU 10 JUIN 2026

Le 10 juin 2026, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARRESSE-CASSABER s'est réuni en mairie, sur convocation de Monsieur Sébastien SAPHORES, le Maire, affichée le 3 juin 2026 et transmise par voie électronique le 3 juin 2026, sous la présidence de ce dernier.

Présents : Messieurs Sébastien SAPHORES, Xavier LAFARGUE, Alain GONCALVES, Jean Claude SARRAILH, Stéphane DELION, Cédric CWICK, Jean-Paul BOUSSIRON Mesdames Céline PETRAU, Christelle SACLIER, Florence HACHAGUER, Martine BLANCHER, Myriam GALLET Nathalie LANGLOIS Marion MINVIELLE-ESPILONDO

Absents excusés : Renaud ALBARIC

Procurations : Renaud ALBARIC à Jean Paul BOUSSIRON

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric CWICK

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Vote pour « Paiement en non-valeur » de titres
- Achat d'un tracteur tondeuse
- Classement de parcelles communales dans la voirie communale
- Plan Local d'Urbanisme (PLU), débat du PADD (Projet d'aménagement et de Développement Durable
- Décision modificative de crédit
- Informations
- Questions diverses

Approbation du CM du 12/05/2026

1-VOTE POUR « PAIEMENT EN NON-VALEUR » DE TITRES

Monsieur le Maire présente un non-paiement et non recouvrement dans les délais (période de 2019 à 2025) d'un montant de 160,49€ suite à la location consentie à Monsieur BERRAYAH Florian pour un bureau dans la maison Meliande.
Il est proposé de passer cette dette sur la ligne comptable dédiée de « Paiement en non-valeur de titre ».

Monsieur le Maire informe les conseillers, qu'après avoir effectué toutes diligences pour recouvrer certains produits locaux, Monsieur le receveur municipal a transmis un état des créances irrécouvrables à la Commune. Il appartient au Conseil de se prononcer sur leur admission en non-valeur.
Les créances sont listées dans le tableau ci-dessous :

Objet	Titre	Exercice	Montant
Loyer	N° 53	2019	0.48 €
	N° 81	2020	160.49€

Il invite en conséquence ses collègues à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants pour un montant total de 160.47 € :

Objet	Titre	Exercice	Montant
Loyer	N° 53	2019	0.48 €
	N° 81	2020	160.49€

PRECISE que les crédits sont inscrits en dépenses de fonctionnement (compte 6541- Créances admises en non-valeur) au budget de l'exercice en cours de la commune,

2-ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer le tracteur tondeuse qui a plus de 20 ans.

A ce propos, après consultation de trois fournisseurs, le Maire présente les devis reçus pour des modèles de gamme identique à l'outil utilisé :

Garage CASTERA – Grillo FD1309 34 842,00 € TTC
Garage CHRESTIA – Kubota FC3-261 35 976,00 € TTC
Garage VERCAUTEREN – Iseki SF225 29 904,00 € TTC

Après démonstration des trois tracteurs, le Maire partage l'avis des agents communaux sur l'aspect technique des matériels utilisés et propose de retenir l'offre du garage VERCAUTEREN.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE de retenir l'offre du garage VERCAUTEREN d'un montant TTC de 29 904,00 €

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande du tracteur tondeuse ISEKI SF225

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2026

3-CLASSEMENT DE PARCELLES COMMUNALES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire propose au Conseil Municipal l'incorporation et le classement des voies de desserte du lotissement « Darré Biar » référencées section ZC 112 et ZC 176 dans la voirie communale.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
ACCEPTE l'incorporation et le classement des voies de desserte du lotissement « Darré Biar » référencées section ZC 112 et ZC 176 dans la voirie communale.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes démarches auprès du Centre des impôts fonciers pour mettre à jour la documentation cadastrale.

4-PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), DEBAT DU PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de l'étude et des travaux sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU), un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est nécessaire.

Monsieur le Maire procède à la présentation du PADD tel qu'il a été conduit en collaboration avec l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) et la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (CCBG).
A l'issue, des échanges sont amenés sur les sujets de la capacité d'accueil de nouveaux habitants et sur les éléments de la trame verte.

5-DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT

Pour permettre l'écriture comptable et l'enregistrement de la facture de participation annuelle aux frais de fonctionnement de la Superette API, pour un montant de 5475,00€, Monsieur le Maire propose une « décision modificative de crédit ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°01

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Date de convocation :	03/06/2026	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	15
Nombre de membres présents :	14	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstention :	0

L'an 2026, le 10 juin, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de SAPHORES Sébastien

Présents : Mme BLANCHER Martine , M. BOUSSIRON Jean-Paul, M. CWICK Cédric, M. DELION Stéphane, Mme GALLET Myriam, M. GONCALVES DE CARVALHO Alain, Mme HACHAGUER Florence, M. LAFARGUE Xavier, Mme LANGLOIS Nathalie , Mme MINVIELLE- ESPILONDO Marion, Mme PETRAU Céline, Mme SACLIER Christelle, M. SAPHORES Sébastien, M. SARRAILH Jean-Claude

Procurations : M. ALBARIC Renaud donne pouvoir à M. BOUSSIRON Jean-Paul

Absents :

Excusés : M. ALBARIC Renaud

Secrétaire de séance : M. CWICK Cédric

Objets : Subvention API

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Entretien, réparations bâtim	-5 475,00		
65742 (65) : Subv. de fonctionnement aux e	5 475,00		
	0,00		
Total Dépenses	**0,00**	**Total Recettes**	

Certifié exécutoire par SAPHORES Sébastien, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 17/06/2026 et de la publication le 17/06/2026

6-INFORMATIONS

Concertation locale des citoyens

Monsieur le Maire rappelle le contexte ayant conduit à la diffusion d'une « Concertation locale des citoyens » sur le sujet du projet de gravière alluvionnaire à CARRESSE-CASSABER.

Monsieur le Maire annonce le résultat :
82 % de Défavorable
18 % de Favorable
69 % de Non exprimés

Monsieur le Maire souligne le fort taux d'abstention (181 votants sur 593 inscrits) qui porte à des questionnements qui resteront sans réponse.
Monsieur le Maire amène à relativiser les votes défavorables (sans que cela ne change le sens général du résultat) car il déplore l'action de propagande menée par l'association « En Plaine Vue » par une diffusion de tracts au lendemain de la diffusion du formulaire de Concertation des Citoyens. Monsieur le Maire étaye son propos en s'appuyant sur les commentaires laissés par les administrés concernant la densité du flux de camions dans le village. Cet élément est transcrit dans le document de l'association de façon erroné quant au dossier faisant l'objet de la consultation des administrés. Ce contenu donne une mauvaise lecture du sujet. Monsieur le Maire minimise cependant l'impact, laissant supposer qu'il puisse y avoir également une confusion dans l'esprit des gens avec le dossier d'ouverture d'un demi-échangeur sur l'A64, qui augmentera le trafic dans le village.
Monsieur le Maire indique avoir eu un entretien avec Madame Nicole ANDRIEU, Présidente de l'Association « En Plaine Vue », des suites de cette action. Si le caractère légal est accordé à l'association, Monsieur le Maire regrette la temporalité de l'action, qui vient entacher le travail fourni par son équipe municipale.
Monsieur le Maire rappelle que les élus ont tenu leur engagement de consultation des citoyens sur le sujet de la gravière. Le résultat entrera comme un des éléments d'analyse pour la prise de décision d'un avis final, dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet.
Monsieur le Maire félicite et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur investissement.

Projet Gravière alluvionnaire

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la contribution « défavorable » de la commune dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de gravière alluvionnaire porté par le Groupe DANIEL sur CARRESSE-CASSABER, la Mairie a reçu des « idées de contributions et propositions » de la part du porteur de projet.
Une réunion de travail des élus a eu lieu le 1er Juin 2026, en conclusion de laquelle des contre-propositions ont été amenées mais avec des avis divergents sur l'intention d'entrer en pourparlers avec le correspondant.
Monsieur le Maire propose de clarifier le positionnement des élus par un vote.
Monsieur Xavier LAFARGUE s'étonne de la démarche et du changement de position de Monsieur le Maire, Sébastien SAPHORES. Selon lui, le Conseil Municipal doit maintenir son avis « défavorable », sans céder à des propositions. Il associe à son propos son mécontentement sur la non prise en considération par le porteur de projet des problématiques du milieu agricole dont il fait partie.
Sébastien SAPHORES porte à connaissance qu'il met de côté son sentiment en tant que citoyen et chef d'exploitation agricole sur le sujet. Il apporte des précisions sur sa responsabilité de premier élu et les missions qui lui incombent.
Monsieur le Maire développe son propos et son souhait de vouloir entretenir des échanges (négociations) avec le groupe DANIEL, en rappelant les enjeux économiques pour la commune. Même si le programme des projets municipaux a été raisonné, il souligne l'aspect bénéfique sur les finances de la commune que pourrait avoir un échange positif avec le porteur de projet. La temporalité de mise en œuvre des projets (sécurisation des bourgs de CARRESSE et CASSABER, restauration du pont de Lenguin) serait également revue de manière optimiste. Monsieur le Maire évoque que les négociations n'empêcheront pas de rester vigilant quant au respect des autres points du dossier, dont celui traitant du monde agricole avec lequel le Groupe DANIEL cherche à entrer en contact (*la Mairie ayant été informée par les Présidents des organisations syndicales locales - ASA*). Il considère que l'ouverture de négociations n'engage pas, dans l'immédiat, à l'acception des propositions, ni au changement d'avis. Le souhait de l'échange réside dans l'accompagnement, en bonne intelligence, du projet afin de ne pas être lésé, s'il trouvait une fin positive, auprès de l'administration.
Madame Florence HACHAGUER s'inscrit dans un propos similaire et se questionne sur le positionnement d'élue dans la réflexion sur le sujet et des enjeux qui s'y rapportent.
Madame Myriam GALLET et Monsieur Alain GONCALVES préfèrent conserver une distance avec le projet jusqu'à la décision préfectorale et espérer un retour vers la commune à posteriori, si l'arrêté était validé.
Monsieur Jean-Paul BOUSSIRON fait part d'exemples d'implantation de carrière ayant permis d'abonder les ressources financières des communes concernées.
Messieurs Cédric CWICK et Xavier LAFARGUE expriment le fait que la commune peut diminuer son train de vie « en réduisant la voilure ».

Monsieur le Maire appelle à procéder à un vote « à la faveur d'une négociation avec le Groupe DANIEL sur la base du travail mené en commission et pouvant conduire à la signature d'une convention (si le Groupe accepte les contreparties édictées par la commune) ».
Monsieur Alain GONCALVES n'approuve pas la formulation de l'objet du vote.
Il est proposé de s'exprimer par le vote sur la question : « Etes-vous favorable à la négociation avec le Groupe DANIEL ? ».
Monsieur Jean-Paul BOUSSIRON communique à Monsieur le Maire un courrier de Monsieur Renaud ALBARIC, absent avec procuration, dont il donne lecture à l'assemblée.
Le résultat des votes se répartit comme suit :

8 votes Contre : Myriam GALLET, Alain GONCALVES, Cédric CWICK, Xavier LAFARGUE, Jean-Claude SARRAILH, Nathalie LANGLOIS, Christelle SACLIER, Renaud ALBARIC.

1 vote Abstention : Céline PETRAU

6 votes Pour : Sébastien SAPHORES, Martine BLANCHER, Marion MINVIELLE-ESPILONDO, Jean-Paul BOUSSIRON, Florence HACHAGUER, Stéphane DELION.

Monsieur le Maire atteste qu'au regard du vote, le Groupe DANIEL sera informé que la municipalité ne donnera pas de suite à son courrier d'« idées de contributions et propositions ».

Rencontre UTD

Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre avec les élus du Conseil Département des Pyrénées-Atlantiques accompagnés des services de l'Unité Territoriale du Départemental, sur le sujet de la sécurisation du bourg de CASSABER en lien avec l'ouverture d'un demi-échangeur sur l'autoroute A64.
Si en 2005, un projet avait été établi en support d'un projet d'extension d'une carrière, aucune demande n'a jamais émané de la commune de CARRESSE-CASSABER.
Les discussions ont conduit à la mise en lumière de 4 scénarios distincts pouvant répondre à la sécurisation du bourg.
-une déviation totale portée uniquement par le Département avec double voie de circulation pour accueillir tout le flux : un budget de plusieurs dizaines de millions d'euros, non faisable dans les 10 années et sans certitude de voir le jour.
- une desserte portée uniquement par la Commune avec une seule voie alternée à destination des poids-lourds : copie du projet de 2005 pour un budget réactualisé avoisinant les 2 millions d'euros.
-une solution mixte sur la base d'une desserte (portée par la Commune) dont les points de jonctions avec la RD17 seraient portés par le Département.
-une option d'orientation des flux de poids-lourds des activités locales (ETEX et CEMEX) vers l'échangeur de BELLOCQ par LAHONTAN. Ce principe autoriserait la réduction des poids-lourds dans les centre-bourgs de CARRESSE et CASSABER. Précision faite qu'une déviation est à l'étude sur BELLOCQ.
Monsieur le Maire informe avoir effectué une demande d'analyse du scénario de réorientation vers BELLOCQ et une étude de la solution mixte.

Emplois

Monsieur le Maire confirme les demandes de départ en retraite de la secrétaire Nadine LAGOURGUE et de l'agent communal Laurent GRAOUILHET.
Les postes seront ouverts avant l'été.
Monsieur Cédric CWICK propose de faire intervenir France Travail, intervention gratuite qui permettra de toucher un plus vaste public par la diffusion de la fiche de poste.

Climatiseur

Monsieur le Maire annonce l'achat d'un climatiseur réversible mobile Whirlpool (699,99€ TTC – 553,33€ HT) pour remédier aux périodes de canicule dans les salles municipales dépourvues de climatisation.
Cet appareil a été remis au Président du club des ainés
Monsieur le Maire a reçu les remerciements de ces derniers qui sont satisfaits de ce geste et du passage des élus dans leur foyer, lors de l'épisode de forte chaleur du mois de mai.

7-QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Xavier LAFARGUE interroge sur l'obtention de la subvention allouée dans le cadre du montage financier de la Superette API. Monsieur le Maire précise ne pas avoir de retour de cette aide. Madame Céline PETRAU indique que la demande avait été formulée mais que les conditions d'obtention ne rentraient pas dans le cadre (nécessité de réhabilité un bâtiment communal dans le cadre de l'implantation).

Monsieur Cédric CWICK intervient sur le sujet des frelons asiatiques.
Il lui est demandé de travailler le thème sur l'aspect réglementaire et les possibilités de formation pour les agents. Il sera épaulé dans la tâche par Madame Myriam GALLET.

Monsieur Jean-Claude SARRAILH demande la possibilité de faire le traçage des parkings du lieu de vie, de l'arrière du fronton et de la place de CASSABER pour mieux organiser le stationnement.
Monsieur le Maire acquiesce. Les plans sont en cours d'élaboration en prenant en considération les nouveaux aménagements (accueil de conteneur de tri), la période idéale d'application des peintures et le planning des agents.

Monsieur Cédrick CWICK interroge sur les possibilités de former des personnes volontaires à l'utilisation d'un défibrillateur.
Monsieur le Maire accueille cette proposition avec beaucoup d'intérêt. Des renseignements seront à prendre sur l'organisme de formation (sapeurs-pompiers ?) avant de diffuser l'information aux groupes (associations, conseil, …) et particuliers.

Madame Marion MINVIELLE-ESPILONDO et Martine BLANCHER font remarquer le retour d'un chien agressif rue Paul Jean TOULET.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30.

Signature du Maire	Signature du secrétaire de séance